



procedure pour 1 séparation de corps

Par niv, le **23/02/2010** à **17:52**

Bonjour, rnje suis mariée depuis 1 an et 7 mois .rnJe souhaite divorcer mais mon époux ne veut pas .rnIl ne veut même pas que je prenne les tres peu d'affaires que j'ai chez lui si je m'en vais .rnDonc vu que nous n'avons pas d'enfants en commun et que nous sommes mariés sous le regime séparation de biens ,nous n'avons rien en commun (à part les impots que je devrais payer meme si avant le mariage je n'étais pas imposable) .rnJe souhaite quitter le domicile conjugal , On m'a dit que je dois aller a la police le signaler .rn1) Pouvez vous m'indiquer les demarches a suivre pour ne pas être dans l'illegalité ,et il m'a menacer si je m'en aller de venir chez moi tout casser.rn2) je sais qu'il me faudra payer une partie des impots pour le temps que j'ai été avec mon époux .rn3) Si je fais une separation de corps ,lors de ma prochaine déclaration ,serais je considérée comme seule ou pas ?ou bien devrais je payer encore comme si j'étais avec lui .rn4) est il vrai qu'au bout de 3 ans le divorce se fait automatiquement ?rnMERCI pour vos réponses.....cela va m'aider a voir un peu plus clair.rnContinuez a donner des conseils , c'est super pour ceux qui sont un peu seuls et perdus .rnMERCI encore une fois éliane